

Le service de transport Adapto – Conditions d'utilisation

Le transport **Adapto** est un **transport spécifique sur demande** qui fonctionne comme un transport collectif individualisé, destiné aux citoyens avec un **handicap irréversible ou une déficience physique, mentale, sensorielle ou psychique, lorsque ce handicap entraîne une mobilité fortement réduite**. C'est un service occasionnel de transport à la demande, de « trottoir à trottoir » et fonctionne **sur commande**. Le client est pris en charge au trottoir de son lieu de départ.

Pour pouvoir utiliser le transport, une demande doit être introduite moyennant **[le formulaire téléchargeable sur Guichet.lu](#)**, accompagné d'un **certificat médical datant de moins de 3 mois**.

Le formulaire rempli correctement et signé accompagné du certificat médical est à envoyer à:
Administration des transports publics (ATP)

Service Transports PMR - Adapto

B.P. 640, L-2016 Luxembourg

Le service Adapto est disponible à l'adresse e-mail suivante: adapto@atp.etat.lu.

Le requérant qui ne remplit pas les conditions d'admission en est informé par courrier postal.

Carte Adapto avec numéro et date d'expiration

Si les conditions d'admission sont remplies par le requérant, une carte Adapto est émise mentionnant le numéro et la date d'expiration de la carte, ainsi que le prénom et le nom du titulaire.

Cette carte est envoyée par courrier postal au requérant. **Elle est strictement personnelle.**

À la demande du chauffeur, l'utilisateur doit pouvoir présenter sa carte avant d'accéder au véhicule.

Si la date sur votre carte Adapto va bientôt expirer, il faut faire une nouvelle demande sur [le formulaire téléchargeable sur Guichet.lu](#), accompagné d'un certificat médical datant de moins de 3 mois.

Réservations du service Adapto

Les réservations pour le transport Adapto peuvent être effectuées via une plateforme unique.

Vous pouvez réserver:

- **par téléphone** à la centrale de réservation mobilitéit.lu de l'Administration des transports publics : **2465-2465**;
- **par une application mobile Adapto** disponible sur Googleplay et Appstore (pour éviter des adresses erronées, veuillez toujours **indiquer le code postal des destinations**)
- **par une réservation en ligne.**

Fonctionnement du service Adapto

- Le bénéficiaire est autorisé à se faire accompagner par max. 1 accompagnateur, au libre choix du bénéficiaire. La personne doit effectuer le même trajet tout au long du transport.
- Lorsque la carte Adapto indique que le titulaire doit obligatoirement être accompagné, la personne accompagnatrice doit être capable d'apporter l'aide appropriée au bénéficiaire.